

L'ensemble des délibérations, consignées dans un registre, est consultable en mairie. Chacun peut en outre assister librement aux séances du Conseil.

**Acquisition foncière lieu-dit la Rouzinière – convention de portage foncier**

Le Conseil municipal a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de la Mayenne pour l'acquisition et le portage foncier du bien situé lieu-dit « la Rouzinière ». Une convention de portage foncier est passée avec l'EPFL pour une durée de 5 ans. Celle-ci définit les conditions de portage par l'EPFL pour le compte de la commune.

**Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à Laval Agglomération**

Une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges est créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres. La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune. Madame Nicole BOUILLON est nommée membre de la CLECT.

**Fusion de la communauté d'agglomération de Laval et de la communauté de communes du pays de Loiron – approbation du projet de statuts du nouvel EPCI issu de la fusion**

Les arrêtés préfectoraux du 27 février 2018 et du 26 octobre 2018 ont créé la nouvelle communauté d'agglomération dénommée « Laval Agglomération » suite à la fusion de la communauté d'agglomération de Laval et de la communauté de communes du Pays de Loiron.

Afin de se doter de statuts applicables sur le nouveau territoire, le conseil communautaire, réuni le 14 janvier 2019, a approuvé les statuts du nouvel EPCI. Le conseil municipal émet un avis favorable.

**Conseil départemental – assistance technique à l'assainissement collectif**

Les missions du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) consistent à aider les collectivités :

- veiller au bon fonctionnement de leur station d'épuration afin d'obtenir une eau traitée de qualité qui respecte les normes en vigueur ;
- assurer tout ou partie des mesures réglementaires
- être relai avec les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau
- leur donner un appui technique sur les diverses études concernant l'assainissement collectif.

La prestation est calculée forfaitairement à raison de 0.90 €/habitant/an.

**Contrat de balayage mécanique des rues**

Après intégration de la 3<sup>ème</sup> tranche du lotissement de l'Orée du Plessis et du giratoire sur la RD 278, le circuit de balayage en agglomération (un passage mensuel) est augmenté de 1.620 km. Il est porté à 21.776 km. La rémunération de la société Leudière Prestation de Service (LPS) s'élève à 20.43 € HT par kilomètre.

## Vote des subventions aux associations

Associations	Subventions accordées
A.A.P.P.M.A.	500,00 €
AIRSOFT TEAM OUEST-MAYENNE	300,00 €
	Vol + signalisation 300,00 €
A.P.E. Ecoles Publiques	12 Euros x (61 + 116 élèves genestois) 2 124,00 € Classe de ville CM2 : 33 Euros x 20 élèves genestois 660,00 €
A.P.E.L.	12 Euros x 71 élèves genestois 852,00 € Classe de mer (sauf TPS) : 33 Euros x 70 élèves genestois 2 310,00 €
ANCIENS D'A.F.N. ET DE TOUS CONFLITS	300,00 € Remboursement commémoration du 11 novembre 2018 370,00 €
ATOULIRE	650,00 €
BADMINTON BASKET LOISIRS	200,00 €
BATTERIE FANFARE L'INFATIGABLE	600,00 €
GENEST BAD VOLANT	300,00 €
COMITE DES FETES	2 000,00 € Noël solidaire 300,00 €
GENEST MOUV'	700,00 €
GENEST TENNIS CLUB	200,00 €
LE GENEST ARTS MARTIAUX	800,00 €
LES GODILLOTS DU PLESSIS	450,00 €
SOLEIL	300,00 €
U.S.G. CYCLO	400,00 €
USG FOOTBALL	3 200,00 €
U.S.G. TENNIS DE TABLE	350,00 €
U.S.G. TIR A L'ARC	800,00 €
LES SAPINS DE L'ESPOIR	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 466,00 €</b>

Il est à noter que les associations Apege, Détente et Loisirs, En selle contre le cancer, les P'tites mains et St-Ouen-Basket-le-Genest n'ont pas demandé de subvention et que la subvention versée à l'APEL pour la classe de mer est sollicitée une fois tous les 4 ans.

### Eclairage public

1 - Remplacement de lampes à vapeur de mercure en led.

La proposition de Territoire d'Energie Mayenne est acceptée pour un montant de 24 960.00 € HT.

Territoire d'Energie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40% du montant HT.

2 - Remplacement de mâts, lanternes et horloges astronomiques et création éclairage

Le projet comprend le remplacement des mâts et lanternes vieillissants du lotissement du Closeau, d'horloges astronomiques et la création de deux points lumineux le long du chemin piéton à la hauteur du nouveau giratoire. La proposition de Territoire d'Energie Mayenne est acceptée de 36 735 € HT

Territoire d'Energie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25% du montant HT,

### Travaux de revitalisation du centre bourg, avenant négatif au marché passé avec l'entreprise Leroy Paysage

L'avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise LEROY PAYSAGE a pour objet de retirer des prestations prévues au marché initial. L'ajustement des quantités représente une moins-value de 11 014.78 € HT. Le montant global du marché est diminué d'autant et s'élève à 28 768.73 € HT.

### Personnel communal

Il est décidé de créer un grade d'agent de maîtrise et un grade de rédacteur pour donner accès aux agents qui remplissent les conditions requises à la promotion interne.

### **Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2018**

- Budget COMMUNE

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	2 244 039.30 €
Dépenses	1 774 534.09 €
Résultat de l'exercice	469 505.21 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	1 953 851.20 €
Dépenses	1 777 176.18 €
Résultat de l'exercice	176 675.02 €
Résultat 2017 reporté	-131 648.16 €

<b>Résultat global</b>	<b>514 532.07 €</b>
------------------------	---------------------

- Budget ASSAINISSEMENT

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	104 076.29 €
Dépenses	86 946.56 €
Résultat de l'exercice	17 129.73 €
Résultat 2017 reporté	1 919.99 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	86 334.95 €
Dépenses	122 223.11 €
Résultat de l'exercice	- 35 388.16 €
Résultat 2017 reporté	41 304.37 €

<b>Résultat global</b>	<b>24 465.93 €</b>
------------------------	--------------------

- Budget lotissement L'OREE DU PLESSIS 3

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	48 475.50 €
Dépenses	152 049.88 €
Résultat de l'exercice	- 103 574.38 €
Résultat 2017 reporté	98 834.41 €
<b>Résultat global</b>	<b>- 4 739.97 €</b>

- Budget lotissement L'OREE DU PLESSIS 4

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	700 000.00 €
Dépenses	492 433.44 €
Résultat de l'exercice	207 566.56 €
Résultat 2017 reporté	-17 550.00 €
	<b>190 016.56 €</b>

#### **Affectation des résultats de l'exercice 2018**

- Budget COMMUNE

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 469 505.21 €. Il est affecté sur le budget 2019 en totalité à la section d'investissement.

- Budget ASSAINISSEMENT

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 19 049.72 €. Il est affecté sur le budget 2019 en totalité à la section de fonctionnement.

## **Plan Local d'Urbanisme intercommunal – bilan de la concertation – avis sur le projet arrêté**

Par application de l'article L. 153-33 du Code de l'urbanisme et des modalités de concertation définies par délibération en date du 26 novembre 2015, les communes doivent émettre leur avis sur le dossier de projet arrêté du PLUi.

Le Conseil municipal a délibéré et émis un avis favorable et des remarques sur 4 points :

- OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)
- Plan d'eau d'Olivet : emplacement réservé
- STECAL (Secteurs de Taille et Capacité d'Accueil Limitées) – avis réservé sur le STECAL des Suhards.
- demande de corrections sur des erreurs matérielles.